

European Trade Union Institute

From the Selected Works of Kurt Vandaele

Spring May 18, 2016

ANNEXE - LES JOURS DE GRÈVE EN 2014-2015.pdf

Kurt Vandaele



SELECTEDWORKS™

Available at: http://works.bepress.com/kurt_vandaele/125/

ANNEXE : LES JOURS DE GRÈVE EN 2014-2015

La présente annexe donne un bref aperçu des données relatives aux grèves en 2014 et au premier semestre de 2015. Celles-ci sont comparées avec les statistiques de l'année 2012, afin de les placer dans une perspective temporelle. Au moment de la rédaction de cette annexe, les données pour le dernier trimestre de 2015 n'avaient pas encore été publiées dans la Brochure bleue de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Cette annexe se concentre en particulier sur le quatrième trimestre de 2014 et, plus précisément, sur la grève générale du 15 décembre. Pour une critique des sources, nous renvoyons le lecteur à la première publication du GRACOS³⁰⁰.

Avec 760 297 jours de grève, le nombre total de jours de grève a été en 2014 plus de 3,5 fois plus important qu'au cours de l'année précédente. Il s'agit de la deuxième année de la période 1991-2014 à avoir connu le nombre de jours de grève le plus élevé (derrière l'année 1993, qui en avait totalisé 916 874). La part des jours de grève dans le nombre total de jours assimilés a été multipliée par quatre : de 0,3 % en 2013 à 1,2 % en 2014. On a dénombré 197 jours de grève par 1 000 travailleurs en 2014. Ce nombre est presque 4 fois plus élevé qu'un an auparavant, où l'on en dénombrait 54 par 1 000 travailleurs. Ce sont bien entendu les trois actions de grève provinciales et la grève générale du 15 décembre contre la politique du gouvernement Michel (N-VA/MR/CD&V/Open VLD) qui font de 2014 une année exceptionnelle. Ce mouvement de grève domine fortement le volume des grèves. Le quatrième trimestre représente 87,1 % du nombre de jours de grève en 2014. Les trois autres trimestres de l'année se situent sous leurs moyennes respectives de la période 1991 à 2014 (cf. Tableau 1).

Tableau 1. Nombre de jours de grève par trimestre et par année (2013-2015)

	2013	2014	2015	Moyenne 1991-2014
Premier trimestre	86 525	36 720	28 956	80 591
Deuxième trimestre	87 071	46 182	59 216	51 396
Troisième trimestre	11 119	15 585	12 084	19 632
Quatrième trimestre	21 259	661 810	n.c.	140 452
Total	205 974	760 297	100 256	292 071

n.c. : non connu.

Source : Brochure bleue, ONSS.

Remarque : Suite à quelques différences minimales, le total diffère parfois de la somme des trimestres.

³⁰⁰ K. VANDAELE, « Annexe : Les jours de grève durant la période 1991-2011 », in I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2011 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2135-2136, 2012, p. 111-121.

Une précédente analyse des jours de grève depuis 1991 nous apprend que, au premier semestre, ceux-ci sont en général nettement plus nombreux dans les années impaires, surtout en l'absence d'accord interprofessionnel, que dans les années paires³⁰¹. Le premier semestre de 2015 semble déroger à ce canevas, car on n'y enregistre pas de score au-dessus de la moyenne. Au cours de ce semestre, les secteurs économiques « industries manufacturières » (29 705 jours de grève) et « transports et entreposage » (25 581 jours de grève) connaissent le plus de jours de grève (les grèves à la SNCB n'y sont notamment pas étrangères), suivis de loin par le secteur « santé humaine et action sociale » (5 532 jours de grève)³⁰². Signalons également, toujours pour ce premier semestre 2015, l'action interprofessionnelle qui s'est tenue sous la forme d'une concentration de militants organisée par les trois syndicats le 11 mars et une grève nationale de 24 heures organisée dans le secteur public le 22 avril par le syndicat socialiste CGSP. Le 28 avril, une réunion spéciale du comité fédéral de la FGTB a toutefois rejeté une nouvelle grève générale³⁰³ (l'initiative émanait d'un certain nombre de sections syndicales wallonnes)³⁰⁴.

Les répercussions de la grève générale du 15 décembre 2014 semblent surtout se faire sentir au premier trimestre de 2015, car le nombre de jours de grève s'y situe très en dessous de la moyenne de la période. Faut-il y voir une certaine lassitude (temporaire) à l'égard de la grève ou des actions syndicales après la grève générale ? L'accord conclu par le patronat, la CSC et la CGSLB sur les conditions salariales et de travail pour 2015-2016 semble constituer une meilleure explication au nombre relativement bas de jours de grève au premier trimestre 2015³⁰⁵. Les interlocuteurs sociaux n'ont en effet conclu ce projet d'accord que le 30 janvier 2015. Il est à noter que, selon la présidente de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) et du Groupe des dix, Michèle Sioen, la grève générale peut être considérée comme un instrument pour mettre sur les rails la concertation interprofessionnelle³⁰⁶. Le caractère tardif de l'accord, approuvé de justesse par la CSC et refusé par la FGTB, a donc ralenti les négociations de conventions collectives de travail (CCT) dans les secteurs et au niveau des entreprises.

Au deuxième trimestre de 2015, le nombre de jours de grève dépasse la moyenne de la période ; un accord interprofessionnel ne garantit en effet qu'une paix sociale relative³⁰⁷, *a fortiori* lorsqu'il est contesté par une part importante du monde syndical. Le saut d'index et la modération salariale imposés par le gouvernement fédéral pour 2015 et entérinés par l'accord ne laissent quasiment pas de place à une formation salariale autonome aux niveaux inférieurs de la concertation sociale.

Durant le deuxième semestre, il y a toutefois bien eu des grèves au niveau des entreprises, liées aux négociations salariales. Enfin, de nouvelles actions interprofessionnelles ont été

³⁰¹ K. VANDAELE, « Annexe : Les jours de grève en 2013-2014 », in I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2014 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2246-2247, 2015, p. 104-105.

³⁰² Le top 3 varie quelque peu en fonction de la répartition des jours de grève selon les commissions paritaires. En tête, figurent les « transports et logistique » (20 805 jours de grève), suivis par le « métal » (17 028 jours de grève) et enfin les secteurs sans commission paritaire, soit le secteur public (15 496 jours de grève).

³⁰³ Cf. chapitre 1 « La conflictualité sociale interprofessionnelle en 2015 » (B. CONTER, J. FANIEL) de la présente publication.

³⁰⁴ *De Standaard*, 29 avril 2015.

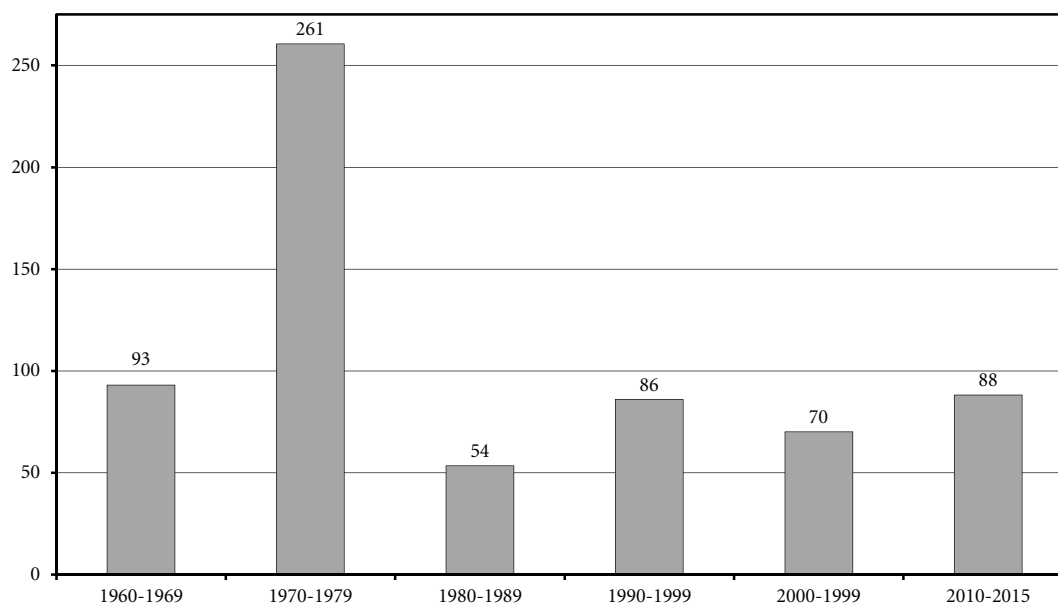
³⁰⁵ Cf. chapitre 1 « La conflictualité sociale interprofessionnelle en 2015 » (B. CONTER, J. FANIEL) de la présente publication.

³⁰⁶ *De Standaard*, 19 décembre 2014.

³⁰⁷ Cf. *De Tijd*, 17 février 2015.

menées au cours de cette période : une manifestation syndicale, couverte par un préavis de grève, le 7 octobre (rassemblant, selon les estimations, environ 100 000 manifestants) et une grève de 24 heures de la FGTB à Liège le 19 octobre³⁰⁸. En outre, de nouvelles menaces de grève ont plané sur le secteur public, tout spécialement à la SNCB. Tout cela signifie-t-il que le deuxième semestre enregistrera un score au-dessus de la moyenne ? La question reste ouverte pour l'instant, en l'absence de chiffres pour le dernier trimestre. En tout cas, le nombre de jours de grève au troisième trimestre demeure inférieur à la moyenne de la période.

Graphique 1. Nombre moyen de jours de grève par 1 000 travailleurs par décennie (1960-2015)



Sources :

- données relatives aux grèves : Institut national de statistique pour 1960-1990 ; Brochure bleue de l'ONSS pour 1991-2015 ;
- données relatives aux travailleurs : Organisation de coopération et de développement économiques pour 1960-2013 ; Eurostat pour 2014-2015.

Remarques : La grève de l'hiver 1960-1961 n'est pas comprise. On ne dispose pas de données pour les années 1981-1984 et 1986-1987. Le dernier trimestre de 2015 n'est pas inclus.

Les grèves générales appartiennent historiquement au répertoire des actions collectives des syndicats belges³⁰⁹. Elles continuent d'en faire partie, en ce compris en 2014. Mais dans quelle mesure cette année-là est-elle une année de grèves exceptionnelle ? Dans les paragraphes qui suivent, nous allons tenter de situer la grève générale du 15 décembre 2014 (661 810 jours de grève ou 171 jours de grève par 1 000 travailleurs) dans une perspective historique.

³⁰⁸ D'autres actions syndicales planifiées ont été suspendues en raison du relèvement du niveau d'alerte terroriste.

³⁰⁹ Cf. G. DENECKERE, *Sire, het volk mort! Sociaal protest in België (1831-1918)*, Anvers, Hadewijch/AMSAB, 1997.

Depuis 1991, quatre autres grèves nationales de 24 heures en front commun syndical ont eu lieu : deux au quatrième trimestre de 1993 (757 206 jours de grève ou 239 jours de grève par 1 000 travailleurs), une au quatrième trimestre de 2005 (504 592 jours de grève ou 141 jours de grève par 1 000 travailleurs) et une au premier trimestre de 2012 (275 833 jours de grève ou 71 jours de grève par 1 000 travailleurs)³¹⁰. Malgré ces grèves générales, le nombre de jours de grève par 1 000 travailleurs depuis les années 1990 est inférieur à ce qu'il était au cours des années 1960, pourtant déjà historiquement basses en termes de grèves (cf. Graphique 1). La décennie actuelle semble pour l'instant égaler les années 1960. Mais il convient de signaler que le nombre de jours de la grève de l'hiver 1960-1961 n'est pas repris dans les données officielles ; dès lors, le nombre de jours de grève pour la décennie 1960 est en réalité sous-estimé. C'est également le cas pour les années 1980, où les données font défaut pour pas moins de six années. Quoiqu'il en soit, tout comme dans la plupart des autres pays européens, le nombre de jours de grève demeure aujourd'hui historiquement bas en Belgique : ce sont surtout les grèves générales et de masse dans le secteur public qui occasionnent ces pics et qui font augmenter ce nombre.

Le nombre de jours de grève par 1 000 travailleurs, pour les trimestres au cours desquels les grèves générales ont eu lieu, indique en tout cas que la force de mobilisation des syndicats belges n'a pas diminué depuis le mouvement de grève contre le Pacte des générations en 2005, au contraire³¹¹. Si nous procédons à une comparaison avec le mouvement de grève de 1993, cela semble être également le cas, mais il s'agit d'une conclusion trop hâtive (cf. *infra*). Comment expliquer les différences en nombre de jours de grève entre les grèves générales du passé récent (1993, 2005 et 2012) et celle du 15 décembre 2014 ?

Bien que le contexte socio-économique soit important pour comprendre les sentiments de privation relative³¹² et la formation des cahiers de revendications³¹³, la raison de ces mobilisations se situe surtout au niveau politico-institutionnel. Les grèves générales constituent une réponse syndicale à une politique gouvernementale (fédérale) annoncée ou planifiée³¹⁴. Cette approche politico-institutionnelle met également d'autres variables en lumière, comme le degré de participation d'accès des syndicats à la décision publique via la concertation sociale ; la configuration du pouvoir au sein du gouvernement et les éventuelles tactiques (discursives) consistant à « diviser pour régner » à l'égard des syndicats ; la coordination organisationnelle et la collaboration entre les syndicats (avec la particularité belge d'éventuelles pommes de discorde communautaires). Enfin, il

³¹⁰ Sur la base du critère du nombre de jours de grève, cette dernière grève n'est donc « pas une grève générale pour les livres d'histoire » (*De Standaard*, 30 janvier 2012).

³¹¹ Cette image demeure valable si le nombre de jours de grève est calculé par 1 000 syndiqués ; le nombre de jours de grève est alors bien entendu supérieur. Du point de vue des organisations, il est encore plus intéressant de calculer le nombre de jours de grève par 1 000 syndiqués « actifs », c'est-à-dire en excluant les affiliés chômeurs et (pré)pensionnés et les affiliés aux organisations « jeunes » des syndicats. Par définition, la plupart des affiliés « passifs » ne font en effet pas grève. Malheureusement, le calcul ne peut pour l'instant être réalisé que pour 1993 et 2005.

³¹² *De Tijd*, 13 décembre 2014.

³¹³ Les grèves générales concernent respectivement le Plan global du gouvernement Dehaene I (1993), le Pacte de solidarité entre les générations du gouvernement Verhofstadt II (2005) et les mesures d'économie du gouvernement Di Rupo (2012).

³¹⁴ Cf. M. ANCELOVICI, « Crisis and Contention in Europe: A Political Process Account of Anti-Austerity Protests », in H.-J. TRENZ, C. RUZZA, V. GUIRAUDON (dir.), *Europe's Prolonged Crisis: The Making or the Unmaking of a Political Union*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015, p. 189-209.

convient également de tenir compte des formes de l'action syndicale. En 1993, il s'agit de deux grèves de 24 heures et d'un jour d'action. En 2005, il y a tout d'abord une grève générale de la FGTB puis une grève de 24 heures en front commun syndical. Pour sa part, l'année 2012 connaît une grève générale de 24 heures précédée, un mois auparavant (en décembre 2011), d'une grève générale dans le secteur public. Enfin, l'année 2014 est marquée par des grèves provinciales tournantes et une grève générale.

Tout cela n'est que le point de départ d'une analyse plus approfondie – cette brève annexe statistique se limitant à une description et à une analyse quantitative des grèves générales sur la base des données disponibles dans la Brochure bleue de l'ONSS. Cette analyse quantitative n'est en outre qu'indicative, compte tenu également du fait que les grèves générales ne peuvent être isolées au sein des données disponibles. Le trimestre entier, au cours duquel la grève générale s'est déroulée, constitue donc l'unité d'analyse. L'analyse qui suit examine surtout dans quelle mesure les grèves générales « s'écartent » de la « grève moyenne » et diffèrent éventuellement les unes des autres. Deux remarques à ce sujet. *Primo*, la moyenne de la période a été calculée en prenant en compte les grèves générales. Le contraste entre les grèves générales et les grèves « ordinaires » est donc plus important que tel que calculé ici. Cela vaut pour toutes les moyennes de cette annexe statistique. *Secundo*, la prudence s'impose pour l'interprétation de l'année 1993, car les grèves dans le secteur public sont sous-estimées jusqu'en 2002 compris.

Tableau 2. Part des secteurs économiques dans les jours de grève lors de grèves générales (1993, 2005, 2012 et 2014)

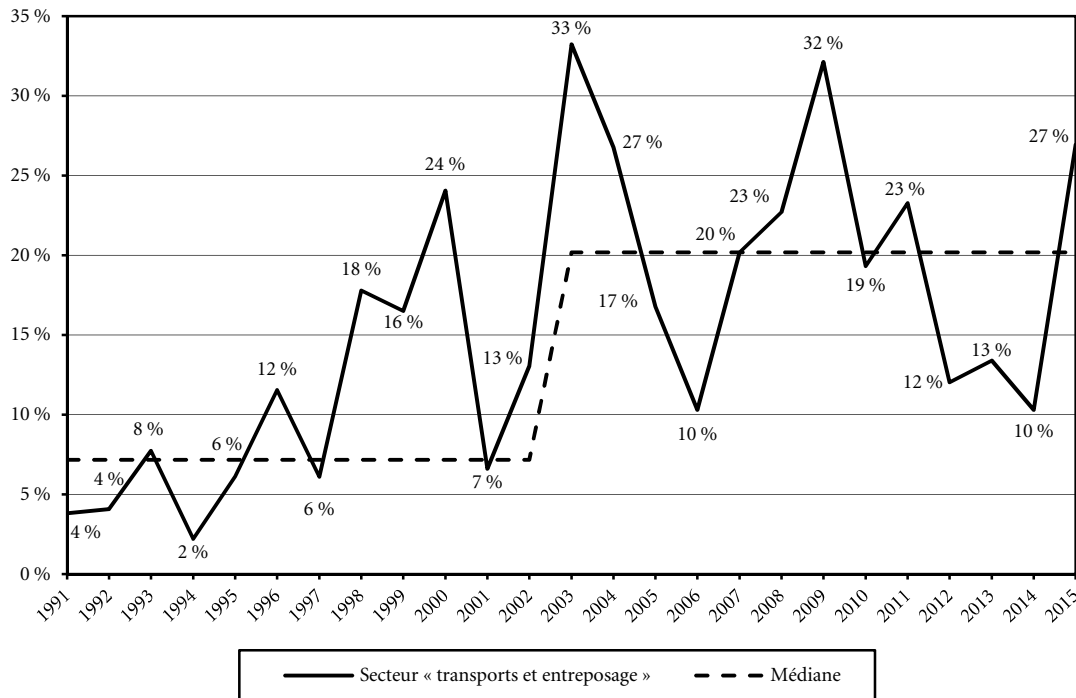
Secteur économique	4 ^e trimestre 1993	4 ^e trimestre 2005	1 ^{er} trimestre 2012	4 ^e trimestre 2014	Moyenne 1991-2014
Agriculture, sylviculture et pêche	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
Industries extractives ; Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,7 %	1,4 %	1,6 %	1,3 %	1,6 %
Construction	2,9 %	5,5 %	5,3 %	4,7 %	2,1 %
Industries manufacturières	72,2 %	52,8 %	41,8 %	38,3 %	54,3 %
Activités de service	22,1 %	40,2 %	51,4 %	55,7 %	41,7 %
<i>Secteur privé</i>	15,1 %	29,3 %	27,5 %	31,5 %	27,7 %
<i>Secteur public</i>	6,9 %	10,9 %	23,8 %	24,2 %	14,0 %

Source : Brochure bleue, ONSS.

Le tableau 2 montre la répartition du nombre de jours de grève selon les secteurs économiques pour chaque grève générale et la moyenne de la période ; l'évolution de l'emploi dans les secteurs n'est toutefois pas prise en compte. Malgré la diminution de leur part dans l'emploi, il est manifeste que les secteurs industriels continuent d'être surreprésentés dans le nombre de jours de grève et donc aussi dans les grèves générales. Pourtant, lors de chaque grève générale, l'importance de l'industrie diminue³¹⁵. Ce déplacement est-il tout simplement imputable à la désindustrialisation de l'emploi ? Ou la spécificité de chaque grève générale et du cahier de revendications joue-t-elle un rôle ? Ou les syndicats parviennent-ils mieux chaque fois à également attirer dans le mouvement des secteurs moins sensibles aux grèves ? La réponse réside peut-être dans le fait que plusieurs dynamiques sont en jeu.

³¹⁵ La part de l'industrie est surestimée en 1993.

Graphique 2. Part du secteur « transports et entreposage » dans le nombre total de jours de grève (1991-2015)



Source : Brochure bleue, ONSS.

Remarques : Médiane calculée pour 1991-2002 et 2003-2015 (interruption en 2003). Le dernier trimestre de 2015 n'est pas inclus.

Par ailleurs, l'importance des secteurs des services privés dans les grèves générales oscille juste un peu au-dessus de la moyenne de la période, sauf pour 1993. Il convient ici de nuancer. En effet, le secteur « transports et entreposage » fait également partie des secteurs des services privés. Ce secteur est très proche de celui de l'industrie. Depuis 2003, ce secteur comprend également les transports publics, comme les chemins de fer. Qui plus est, il dispose toujours d'un pouvoir de négociation assez fort en raison des position et fonction spécifiques qu'occupent les différents sous-secteurs du secteur « transports et entreposage » dans la chaîne de production³¹⁶. Le graphique 2 montre que ce secteur représente une part assez élevée dans le nombre de jours de grève : depuis 2002, cette part ne passe plus sous la barre des 10 %. Combinée au rôle stratégique du secteur, cette part explique dans une large mesure le débat public et parlementaire visant à réglementer de manière plus stricte les grèves, surtout dans les transports publics, par le biais d'un service minimum en cas de grève³¹⁷.

³¹⁶ B. J. SILVER, *Forces of Labor. Workers' Movements and Globalization since 1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 97-103.

³¹⁷ Dans l'accord gouvernemental fédéral, il est également question de Belgocontrol et des prisons. Cf. V. DEMERTZIS, « SNCB, prisons et Belgocontrol : le débat sur le "service minimum" », in I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2014 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2246-2247, 2015, p. 89-95.

Enfin, il ressort aussi clairement que les travailleurs dans les secteurs publics ont davantage fait grève que la moyenne lors des deux dernières grèves générales (2012 et 2014), qui étaient surtout opposées aux politiques d'économie des gouvernements. Paradoxalement, il arrive parfois, mais pas toujours, que les grèves contre les économies génèrent elles-mêmes des économies pour les pouvoirs publics³¹⁸. Depuis 2010, la part des secteurs publics dépasse la moyenne et la médiane de la période³¹⁹. L'enjeu des précédentes grèves générales se situait ailleurs. La grève générale de 2005 visait en premier lieu les propositions du gouvernement fédéral de limiter les régimes de prépension – une mesure qui concernait relativement plus les ouvriers de l'industrie. Le mouvement de 1993 s'opposait en particulier au gel des salaires et à l'introduction d'un nouvel « indice santé ». Ce dernier sous-estime toutefois l'importance des secteurs publics car, jusqu'en 2002 compris, les données n'intègrent pas le nombre de jours de grève parmi les travailleurs dotés d'un statut d'agent de l'État. Dans tous les cas, le nombre de jours de grève dans le secteur public est plus élevé. Il s'avère en effet que les travailleurs occupés auprès des services publics locaux (provinces, communes et institutions assimilées), ressortissant à l'ancien Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL)³²⁰, ne sont repris pour aucune année.

Tableau 3. Nombre de jours de grève selon les commissions paritaires lors de grèves générales (2012-2014)

Commission paritaire	1 ^{er} trimestre 2012	4 ^e trimestre 2014	Moyenne 2007-2014
Métal	26,0 %	22,7 %	26,9 %
Aucune commission paritaire d'application	17,5 %	16,2 %	16,4 %
Transport et logistique	9,9 %	10,5 %	10,9 %
Secteur non marchand social	10,7 %	11,9 %	9,3 %
Chimie et pétrole	6,9 %	7,0 %	8,0 %
Distribution	4,6 %	7,0 %	6,7 %
Total autres commissions paritaires	24,5 %	24,7 %	21,8 %
- Industrie alimentaire	4,8 %	4,9 %	4,2 %
- Construction	4,6 %	4,1 %	3,2 %
- Services aux entreprises et aux personnes	3,1 %	3,5 %	3,1 %
- Industrie de la pierre et du verre	2,3 %	1,9 %	2,5 %
- Secteur divers	2,4 %	2,5 %	2,4 %
- Habillement et textile	2,4 %	2,9 %	1,5 %
- Papier et carton	1,4 %	1,3 %	1,3 %
- Gaz et électricité	1,2 %	0,9 %	1,3 %
- Horeca, sports et loisirs	0,5 %	0,8 %	0,7 %
- Secteur financier	0,9 %	0,7 %	0,7 %
- Bois	0,5 %	0,6 %	0,3 %
- Médias, imprimerie et édition	0,3 %	0,3 %	0,2 %
- Agriculture, horticulture, sylviculture, pêche	0,1 %	0,2 %	0,1 %

Source : Brochure bleue, ONSS.

³¹⁸ De Standaard, 23 mai 2015.

³¹⁹ K. VANDAELE, « Annexe : Les jours de grève en 2013-2014 », *op. cit.*, p. 106-107.

³²⁰ Le 1^{er} janvier 2015, l'ONSSAPL a fusionné avec l'Office de sécurité sociale d'outre-mer (OSSOM). Dorénavant, ils forment l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS).

Le tableau 3 offre un aperçu des jours de grève selon les principaux secteurs économiques regroupés sur la base des commissions paritaires. L'exercice ne peut être réalisé pour les grèves générales de 1993 et 2005 (les données pour ces années ne sont pas disponibles ou n'ont pas été rendues publiques). Quatre groupes sectoriels sortent du lot : le secteur « métal », le « secteur public » (aucune commission paritaire d'application), le secteur « transport et logistique » et le « secteur non marchand social ». Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas des secteurs « chimie et pétrole » et « distribution ». Ces six secteurs représentent en moyenne plus de trois quarts du nombre de jours de grève. Lors des grèves générales également, ces groupes sectoriels jouent un rôle moteur. Lors de celle de 2014, les secteurs industriels traditionnels et le secteur des transports se situent en dessous de la moyenne de la période, alors que les secteurs public, non marchand et de la distribution enregistrent une part supérieure à la moyenne lors des dernières grèves générales. Mais il apparaît aussi clairement que les autres groupes sectoriels prennent chaque fois une part plus importante lors des grèves générales que la moyenne de la période. La concentration des jours de grève au sein des six commissions paritaires visées s'atténue donc un peu.

Tableau 4. Grèves générales selon la classe d'importance de l'employeur (1993, 2005, 2012 et 2014)

Nombre de travailleurs	4 ^e trimestre 1993	4 ^e trimestre 2005	1 ^{er} trimestre 2012	4 ^e trimestre 2014	Moyenne 1991-2014
Jusqu'à 49	7,0 %	6,6 %	6,6 %	7,5 %	3,8 %
50 à 99	6,2 %	6,8 %	6,7 %	6,9 %	4,1 %
100 à 499	25,2 %	25,6 %	27,5 %	27,5 %	20,5 %
500 à 999	11,9 %	13,5 %	12,6 %	12,1 %	12,2 %
Plus de 1 000	49,7 %	47,4 %	46,7 %	46,0 %	59,3 %

Source : Brochure bleue, ONSS.

Le tableau 4 montre le nombre de jours de grève selon la classe d'importance de l'employeur. Il est évident que tous les employeurs ne sont pas confrontés aux grèves de la même manière. Sur l'ensemble de la période 1991-2014, les plus petites entreprises ne représentent en moyenne que 3,8 % du nombre de jours de grève. Cela donne d'emblée une explication structurelle importante au fait que la part des secteurs des services privés dans le nombre de jours de grève n'est pas proportionnelle à leur part dans l'emploi. On retrouve surtout les plus petites entreprises dans les secteurs privés des services et, dans une bien moindre mesure, dans l'industrie³²¹. Les entreprises de 100 travailleurs ou plus sont clairement les plus « sensibles aux conflits » ; l'éventuelle présence de négociations d'entreprise en constitue une explication majeure³²². Avec une moyenne de 59,3 %, la majorité des jours de grève ont lieu dans les entreprises de plus de 1 000 travailleurs. Cette répartition oblique n'est pas surprenante : les grandes entreprises occupent en effet davantage de travailleurs, de sorte que, en moyenne, il y a plus de grévistes par grève ; le nombre de jours de grève est donc plus élevé. À cet égard, il est important de noter

³²¹ *Panorama de l'économie belge 2012*, Bruxelles, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, 2013, p. 199-200.

³²² K. VANDAELE, « Discipliner, decentraliser, "staatsinmenging"... en tertialisering. De stakingsevolutie in België na 1970 », in C. DEVOS, P. HUMBLET (dir.), *Arbeid vs. kapitaal. Een kwarteeuw staking(srecht)*, Gand, Academia Press, 2007, p. 87-89.

que, lors des grèves générales, cette répartition change. La part des plus petites entreprises dans le nombre total de jours de grève demeure certes faible, bien évidemment, mais elle double. Il en va de même pour les entreprises de 50 à 99 travailleurs. La part des entreprises de 100 à 499 travailleurs augmente elle aussi. La part des entreprises de 500 à 999 travailleurs demeure cependant plutôt stable, alors que celle des entreprises de plus de 1 000 travailleurs diminue lors de chaque grève générale et affiche même une tendance à la baisse. Il semble que l'on puisse en tirer la conclusion que, pendant les grèves générales, les syndicats sont capables de mobiliser des travailleurs n'appartenant pas à leur base traditionnelle et occupés dans des plus petites entreprises, où la représentation syndicale est faible voire généralement inexistante³²³. En ce qui concerne la grève générale de 2014, cela confirme le constat rapporté dans les médias selon lequel, dans certaines entreprises, on a fait grève pour la première fois ou redécouvert l'arme de la grève après une longue absence. En d'autres termes, la conscience syndicale se réveille et semble prendre racine.

Tableau 5. Répartition du nombre de jours de grève selon le statut et le sexe des travailleurs par 1 000 travailleurs (grèves générales de 2005, 2012, 2014)

	4 ^e trimestre 2005	1 ^{er} trimestre 2012	4 ^e trimestre 2014	Moyenne 2003-2014
Ouvriers	316	149	348	168
<i>Hommes</i>	364	174	413	200
<i>Femmes</i>	184	94	214	93
Employés	74	42	114	48
<i>Hommes</i>	78	41	109	50
<i>Femmes</i>	71	44	117	46
Fonctionnaires	50	28	56	28
<i>Hommes</i>	79	23	39	41
<i>Femmes</i>	26	31	69	17
Tous statuts	141	71	171	79
<i>Hommes</i>	194	90	215	109
<i>Femmes</i>	75	50	123	46

Sources :

- jours de grève : Brochure bleue, ONSS ;
- travailleurs : Direction générale Statistique, Enquête sur les forces de travail.

Remarque : Pour les travailleurs, il s'agit de chiffres annuels.

Enfin, le tableau 5 renseigne le nombre de jours de grève par 1 000 travailleurs, ventilés selon le statut et le sexe du travailleur pour les trois grèves générales de 2005, 2012 et 2014, ainsi qu'en moyenne pour la dernière décennie. En tant que « suspects habituels », les travailleurs (masculins) ayant le statut d'ouvrier comptabilisent traditionnellement plus de jours de grève. Ils sont suivis par les employés et les fonctionnaires. Aucune grève générale ne fait exception à cette règle. Il est clair que les grèves générales occasionnent plus de jours de grève chez les femmes – sauf pour les employées en 2005 – que ce n'est

³²³ Le blocage de zones industrielles ou de PME, une tactique syndicale lors de grèves générales, ne peut être l'explication. En effet, les travailleurs non grévistes qui ne peuvent commencer ou poursuivre le travail à cause de la grève reçoivent soit un salaire garanti soit une indemnité de chômage (après autorisation du comité de gestion de l'Office national de l'emploi). Dans ce dernier cas, il est question d'une période assimilée, mais le motif de l'assimilation est le chômage temporaire et non la grève dans l'entreprise.

« normalement » le cas. La grève générale se distingue tout particulièrement ; l'arme de la grève se féminise.

Que conclure ? Dans la plupart des autres pays européens (à l'exception de la Grèce), les grèves générales sont tout simplement interdites ou n'ont lieu que sporadiquement³²⁴. Cette rareté s'applique également à la Belgique. Mais contrairement surtout à la Grèce, leur fréquence n'est pas très élevée. De ce fait, les grèves générales dépassent la simple symbolique et ont, en tant que forme de pression extraparlamentaire, le potentiel d'influencer le processus de décision politique belge. Dans quelle mesure y parviennent-elles ? Pour y répondre, il faudrait lancer une autre étude. L'analyse quantitative présentée dans cette annexe montre surtout que les grèves générales ont également un effet sur le fonctionnement des syndicats eux-mêmes. Qu'il s'agisse des secteurs économiques, des commissions paritaires, de la classe d'importance, du statut ou du sexe des travailleurs, il ressort chaque fois que l'arme de la grève prend de l'ampleur en cas de grève générale. Bien que ce soit dans une mesure certes assez limitée, l'utilisation de cette arme ne peut être jetée aux oubliettes ou qualifiée d'action collective dépassée appartenant au XIX^e ou au XX^e siècle. De nouveaux groupes de travailleurs la redécouvrent chaque fois.

Dans le même temps, les syndicats développent de plus en plus un répertoire basé sur la citoyenneté active et impliquée et non plus uniquement enraciné dans le marché du travail (avec les actions de grève qui y sont liées)³²⁵. Ce répertoire n'est pas nouveau pour les syndicats belges, mais il semble revêtir aujourd'hui une importance capitale pour faire basculer l'opinion publique en faveur de la résistance sociale à la *doxa* économique. L'accent sur les droits des citoyens, comme le droit à une fiscalité équitable, et la formation d'alliances avec des mouvements citoyens, comme Tout autre chose et Hart boven Hard, s'inscrivent dans ce répertoire de la citoyenneté. Parallèlement au discours syndical, ces mouvements citoyens décrivent les grèves comme une forme élémentaire de la démocratie depuis la base³²⁶. En contrepartie, ces mouvements citoyens font également preuve de compréhension pour les actions de grève : l'un des initiateurs de Hart boven Hard, Wouter Hillaert, déclare à ce propos : « La forme pourrait être plus créative mais, honnêtement, j'ai plus de sympathie pour la grève comme moyen d'action. En allant d'un piquet de grève à l'autre durant les grèves de décembre, j'ai compris qu'une grève ne se limite pas à un moyen de pression économique puissant. C'est aussi un instrument fort des syndicats pour mobiliser et surtout conscientiser également des gens moins qualifiés »³²⁷. Dès lors, les syndicats et les mouvements citoyens auront sans doute intérêt à instaurer un dialogue constant entre eux afin de concilier le répertoire de l'arme de la grève et la citoyenneté, et prévenir d'éventuelles contradictions.

³²⁴ J. KELLY, « Conflict: Trends and Forms of Collective Action », *Employee Relations*, volume 37, n° 6, 2015, p. 720-732.

³²⁵ A. GENTILE, S. TARROW, « Charles Tilly, Globalization, and Labor's Citizen Rights », *European Political Science Review*, volume 1, n° 3, 2009, p. 465-493.

³²⁶ H. FRANSSEN, W. HILLAERT, « De "vijfde macht" van Hart boven Hard », *Samenleving en Politiek*, 22^e année, n° 3, 2015, p. 76-82.

³²⁷ T. DANCKAERS, « "Deze regering mobiliseert voor Hart boven Hard" » (interview de Wouter Hillaert), 20 mars 2015, www.mo.be.